



Aiacciu, u 14 di ghjugnu di u 2018

Cumunicatu di stampa

Jean-Guy Talamoni, Presidente di l'Assemblea di Corsica

Soutien à Pierre Alessandri et à Alain Ferrandi

Dans une lettre ouverte datée du 7 juin 2018, Pierre Alessandri et Alain Ferrandi appellent « *à la conscience et à la solidarité* » de nos concitoyens afin qu'ils contribuent à faire respecter leur droit au rapprochement.

Incarcérés depuis 18 années (actuellement à Poissy dans les Yvelines), ils ont effectué l'intégralité de leur peine de sûreté. Rien ne s'oppose donc à leur rapprochement. Pourtant, leur dernière demande a été rejetée au mois de mai.

Ces derniers temps, des mesures de rapprochement ont été mises en œuvre et désormais, seuls Alain Ferrandi, Pierre Alessandri et Yvan Colonna restent détenus sur le continent.

La situation qui leur est faite, ainsi qu'à leurs familles, est intolérable ; il est urgent d'y mettre un terme. Comme pour toute personne condamnée, les textes doivent s'appliquer afin de leur assurer des conditions de détention dignes et de favoriser leur réinsertion.

Je tenais à leur renouveler aujourd'hui mon entier soutien ainsi qu'à leurs familles auxquelles la double peine est infligée.

Je rappelle que l'Assemblée de Corse a voté en faveur du rapprochement des prisonniers politiques le 27 mai 2010 et le 28 mai 2015. Le 2 février 2018, avant la venue dans l'île d'Emmanuel Macron, notre majorité a fait voter une résolution (adoptée par 48 voix) demandant « *l'application immédiate et sans restriction du droit au rapprochement et du transfèrement au sein des centres de détention situés en Corse des prisonniers insulaires incarcérés en France continentale, quelles que soient la forme et la nature des crimes et délits pour lesquels ils ont été placés en détention provisoire ou condamnés* »

En tant que Président de l'Assemblée de Corse, j'ai rappelé à tous les représentants du gouvernement que j'ai rencontrés que le rapprochement des prisonniers politiques constituait une priorité. Le 6 février dernier, j'ai fait observer au Président Macron que la situation faite à ces prisonniers relevait d'une loi non écrite leur étant spécialement destinée, ce qui est à l'évidence contraire au droit et aux valeurs républicaines universelles.

Je ne manquerai pas de le réaffirmer jusqu'à l'application du droit et de la justice.